

expérimenté. En effet, le ministère allemand des affaires étrangères travaille en étroite collaboration avec les Länder (administrations provinciales), le conseil permanent des ministres et de nombreux particuliers et organismes du secteur privé, pour l'articulation et la mise en oeuvre de la politique culturelle extérieure du pays.

À cet égard, l'incapacité du Canada de se mettre au diapason est en soi un échec collectif en ce sens que de nombreux organismes publics et privés en sont responsables. Aucun organisme en particulier - qu'il s'agisse du ministère des Affaires extérieures ou du Conseil des arts - n'est seul à blâmer pour les lacunes observées. Dans cet ordre d'idée, le soin de consolider les relations culturelles devient une responsabilité de tous et chacun. Si un grand nombre d'établissements et d'organismes publics et privés refusent de s'en charger, c'est-à-dire de participer activement aux aspects financement, promotion, administration et coordination des échanges, les déficiences ne seront jamais corrigées et les nombreux avantages économiques, politiques, sociaux, artistiques et culturels continueront d'échapper au Canada.

Étant donné l'essor que doivent prendre les relations culturelles du Canada avec l'étranger, l'intervention sans cesse grandissante des autorités provinciales est bienvenue, comme l'est l'émergence d'une structure systématique aux fins de consultation et de coordination des efforts entre le ministère des Affaires extérieures et ses homologues provinciaux. Même si, depuis quelque temps, on fait appel aux commissions mixtes regroupant des représentants fédéraux, provinciaux, municipaux et du secteur privé, pour évaluer et renforcer les relations du Canada avec l'étranger, on s'emploie actuellement à instaurer d'autres mécanismes susceptibles d'intensifier la consultation et la coordination entre les autorités fédérales et provinciales oeuvrant dans le domaine. L'éducation, les consultations et les efforts de coordination sont surtout le fait du ministère des Affaires extérieures, des ministères provinciaux de l'Éducation et des universités et du nouveau Conseil des ministres de l'Éducation. Au niveau provincial, les sciences étant généralement considérées comme l'une des composantes de l'éducation, elles relèvent à ce titre de la structure déjà en place. Dans le cas des arts, de l'artisanat, du multiculturalisme, des médias, des sports et des loisirs, ce sont les ministères provinciaux de la Culture, ou ce qui en tient lieu, et le ministère des Affaires extérieures qui, de plus en plus, prennent en charge le mécanisme de consultation et de coordination. Il n'existe, à proprement parler, aucun conseil des ministres de la Culture, mais on s'attend à ce qu'un tel organisme soit formé sous peu. Le mécanisme de consultation nécessite, dans certains domaines, l'intervention d'autres organismes, telle l'Assemblée des administrateurs d'arts qui regroupe les responsables des conseils des arts au Canada. Il faut souligner que, pour l'instant, ce mécanisme est peu structuré, ce qui ne manque pas de compliquer sérieusement les choses. Si les efforts de consultation et de coordination sont, du moins en partie, le fait des ministres provinciaux de la Culture, ils sont également assumés, dans une certaine mesure, par d'autres ministères, selon le partage des responsabilités propre à chaque province. À vrai dire, il n'existe, à l'heure actuelle, aucun organisme intergouvernemental chargé expressément de canaliser ces efforts. Pour que l'ambition du Canada se réalise, c'est-à-dire pour que celui-ci parvienne à mettre en place un programme d'échanges culturels dynamique avec le reste du monde, il est impératif que s'établisse entre le ministère des Affaires extérieures et les divers organismes provinciaux chargés de mettre en valeur l'image de marque du Canada à l'étranger sur le plan culturel un système efficace de consultation et de coordination, mais, pour l'instant, celui-ci en est encore à l'état embryonnaire.